



NOTE DE M. LE DOCTEUR ALPHONSE MAURICET

Author(s): Alphonse Mauricet

Source: *Revue Archéologique*, Nouvelle Série, Vol. 12 (Juillet à Décembre 1865), pp. 25-29

Published by: Presses Universitaires de France

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/41755874>

Accessed: 12-04-2022 14:45 UTC

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



JSTOR

Presses Universitaires de France is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Revue Archéologique*

Mais ici, comme partout où j'ai sondé le mystère de nos grandes tombes, je me borne à dire exactement ce qui est, sans risquer l'aventure d'exposer un système : j'ai pour but de préparer des matériaux certains pour de plus habiles et de mieux autorisés, qui sauront bien féconder mon travail.

Mon seul rôle est d'être clair, vrai, méthodique, et de ne pas imiter ce chercheur maladroit qui, trouvant une inscription en mozaïque, mit pêle-mêle dans un sac tous les petits cubes qui la formaient, et s'en fut remettre le tout à un savant, en lui demandant ce que cela voulait dire.

RENÉ GALLES.

Octobre 1864.

NOTE DE M. LE DOCTEUR ALPHONSE MAURICET

Le système sépulcral du tumulus du Moustoir rentre dans la généralité de nos tombes celtiques du Morbihan, M. René Galles l'a démontré. Mon rôle, aujourd'hui, est bien simplifié, je n'ai pas à exposer ici des ossements à caractères tranchés, évidents, comme au Mané-Lud et à Kergonfals : ce que cette fouille nous a donné, le voici ; puisse l'avenir le fertiliser !

Au centre du galgal se trouvaient une grande jarre en terre cuite et des débris d'ossements d'animaux.

Dans un rayon plus ou moins étendu autour de ce centre, il a été découvert quelques dents de cheval.

A l'extrémité ouest, dans le dolmen, nous avons à étudier trois masses osseuses.

A l'extrémité est, dans une première crypte, quelques ossements.

Dans la seconde crypte, une terre humide et grasse au toucher que nous avons soigneusement recueillie et analysée.

Les dents de cheval trouvées autour du centre du galgal sont en bien petit nombre ; placées ça et là sous des pierres, elle ne nous étaient signalées que par hasard, rien ne pouvait faire prévoir leur présence là où elles étaient.

Au centre même se trouvaient :

1° Un fragment de maxillaire ou micux, dans une gangue terreuse, la couronne de quelques dents d'animal ;

2° Quelques fragments des os du crâne d'un animal.

Les formes, les proportions de ces ossements, ne nous permettent pas de rien affirmer sur l'animal auquel ils ont appartenu.

Évidemment, ils ne peuvent provenir que d'un animal de la force du chien de taille moyenne, mais on ne peut en assurer davantage.

3° Enfin, une masse aréolaire très-légère, contenant de vastes cellules de forme cubique, sans plans et sans lignes déterminés. — C'est un fragment d'os calcinés.

Dans le dolmen, MM. Galles, de Cussé et moi, avons enlevé trois couches osseuses, *trois gâteaux osseux*, pour me servir de l'expression pittoresque employée par ces Messieurs en les découvrant. Ces masses étaient situées aux points marqués sur le plan F, F', F''.

Ils occupent les trois sommets d'un triangle, laissant complètement libres entre eux

des espaces de soixante-dix centimètres à la base et de quarante centimètres sur chacun des côtés.

Ces gâteaux, suivant des coupes faites dans tous les sens, nous présentent du tissu soit d'os plats, soit d'os longs, des fragments de charbon, des tiges et des racines de végétaux. Celles-ci enveloppent tout le reste comme un tissu feutré; la face supérieure libre, en rapport avec les terres éboulées dans l'intérieur du dolmen, la face inférieure fortement adhérente aux dalles de la tombe, nous présentent, l'une et l'autre, un chevelu de racines végétales admirablement tissé. Ce n'est qu'à la cassure que l'on aperçoit le tissu osseux, sillonné, enlacé par les mêmes racines. C'est un gazon sacré, première sépulture de celui, peut-être de ceux, à qui on allait élever une sépulture impérissable.

Cet amas osseux s'est-il formé ici par tassement avec des plantes consacrées, ou le tout, dans cet état, y a-t-il été enseveli? — Aux faits nouveaux à nous l'apprendre.

J'ai disséqué, sculpté ces masses dans tous les sens, leur demandant, avec une averse curiosité, un os ayant évidemment appartenu à l'homme. Mes recherches ont été vaines et je ne puis en présenter un seul bien caractérisé.

Si l'on ne peut pas démontrer que ce sont des ossements humains, il est au moins aussi difficile de démontrer le contraire. Il me sera donc permis de faire un rapprochement entre les ossements trouvés au Moustoir-Carnac et ceux trouvés au Mané-Lud et à Kergonfals. Dans ces fouilles, nous avons démontré, os en main, qu'ils appartenaient à l'espèce humaine. Pourquoi ceux-ci, trouvés dans les mêmes conditions, ne lui appartiendraient-ils pas?

Ne puis-je dire, sans être taxé de prévention, que ce sont là des ossements humains ensevelis dans des conditions nouvelles?

On n'a pas mis dans cette tombe un cadavre nous donnant aujourd'hui un squelette; on y a mis ce qui forme aujourd'hui ces gâteaux, ce gazon osseux, et il fallait qu'il renfermât des reliques bien chères pour qu'on élevât à sa mémoire un semblable monument (1).

Je rappellerai ici qu'à côté de ces ossements se trouvaient des poteries assez bien cuites et bien conservées, des objets en serpentine; olive, celtæ, parfaitement travaillés et de grands couteaux de quinze à vingt centimètres en silex taillés par percussion.

Dans la première crypte de la région orientale, les fragments osseux ne disent encore rien au point de vue anatomique, mais ils ont pu être analysés et, dans un instant, nous reviendrons sur les caractères chimiques de ces ossements. — Avec eux se trouvaient aussi des fragments de poteries et des silex tranchants.

Enfin, dans la deuxième crypte orientale, si remarquable par sa construction, nous n'avons trouvé que de la terre.

L'analyse chimique a démontré à M. Rigout, préparateur de chimie à l'École des mines, ancien préparateur à la Faculté de médecine, qu'aucun des ossements trouvés dans le dolmen et dans la première crypte de l'est n'était incinéré.

« Je m'en suis assuré de la manière suivante : Après avoir séparé, le plus possible, les os des matières terreuses qui les imprégnaient, je les ai lavés à l'eau, puis à l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique, puis à l'eau pure jusqu'à expulsion complète de l'acide.

(1) Nous laissons à l'auteur de cette note l'entière responsabilité de son opinion. (Note de la rédaction.)

« J'ai introduit alors les résidus, avec un peu d'eau, dans des tubes en verre bouchés aux deux extrémités et j'ai chauffé vers cent degrés, pour transformer la matière animale en gélatine. J'ai alors filtré et évaporé avec précaution chacun des liquides, et tous m'ont donné un résidu noircissant à la calcination avec odeur de matières animales brûlées. »

Les ossements d'animaux trouvés au centre ont, au contraire, subi l'action du feu. Cette masse aréolaire, que nous rencontrons ici pour la première fois, « a été évidemment calcinée, elle présente le vernissé, le boursoufflement des os calcinés. — Avec ce fragment, j'ai pu décolorer la teinture de tournesol, et en traitant une portion de l'échantillon par de l'acide chlorhydrique étendu, j'ai eu une liqueur précipitant par l'ammoniaque, signe de la présence du phosphate de chaux. »

Telles sont les propres paroles de mon ami M. Rigout et elles nous permettent de tirer une conclusion certaine :

Au centre de ce monument, il y a eu un bûcher, on y a brûlé des animaux. — Les ossements trouvés dans les cryptes n'avaient pas été soumis à l'action du feu, ils y avaient été inhumés.

Dans la troisième crypte, la plus orientale, nous n'avons trouvé que de la terre. M. René Galle a exprimé notre surprise en ne trouvant rien sous ce petit tumulus interne si remarquablement construit.

Dans ces derniers temps, deux de nos collègues de la Société polymatique, à propos de fouilles opérées sous le tumulus de Crubelz et sous les menhirs de la lande de Lanvaux, se basant sur ce que les terres soumises à l'action des acides chlorhydrique et nitrique étendus puis traités par l'ammoniaque donnaient un précipité abondant gélatiniforme de phosphate de chaux, soutenaient que ces terres avaient contenu une sépulture et s'en disaient aussi certains que s'ils avaient tenu dans les mains la poussière osseuse.

Je tentai l'expérience, d'après le procédé que M. le docteur Fouquet avait suivi et qui est celui décrit par M. Malagutti dans son traité intitulé *Petit cours de chimie agricole à l'usage des écoles primaires*; le voici tout au long :

« Pour apprécier la présence de l'acide phosphorique dans un sol, on prend cinquante grammes de terre que l'on a criblée, pulvérisée et desséchée au bain-marie. On la chauffe dans un têt, de façon à détruire toutes les matières végétales. Cela fait, on met la terre dans un ballon avec trois fois plus d'eau et on ajoute quinze grammes de cristaux de soude. — On fait bouillir, pendant environ trente minutes, en ayant soin d'ajouter de l'eau pendant que la première s'évapore; puis on versera sur un filtre et on réduira, en le faisant bouillir de nouveau, le liquide à un demi-verre environ. Alors on y verse de l'acide chlorhydrique et, lorsqu'il ne se manifeste plus d'effervescence, on ajoute quelques gouttes de sel d'Epsom (sulfate de magnésie), enfin on ajoute un peu d'alcali volatil. Si la terre que l'on essaye contient des phosphates, il se fera dans le liquide un précipité plus ou moins abondant, en raison de la plus ou moins grande quantité de phosphate qu'il contient. »

Je fis l'expérience dans le même laboratoire, avec les mêmes réactifs que mon confrère, et j'eus un précipité très-abondant, je puis même dire aussi abondant que les siens, de phosphate ammoniac-magnésien.

Il y aurait donc eu là une sépulture, comme à Crubelz, comme au Mané-er-h'roëk, comme enfin sous les menhirs de la lande de Lanvaux.

Mes collègues et moi avons agi de la même façon, je suis arrivé au même résultat qu'eux, j'ai donc aussi prouvé que la troisième crypte du Moustoir avait contenu une sépulture.

Malheureusement, le procédé que notre habile chimiste de la faculté de Rennes

décrit, dans un cours des plus élémentaires, me semblait admirablement adapté au but qu'il se proposait : permettre à tout agriculteur de reconnaître si la terre contient assez de phosphate de chaux pour faire pousser son grain. Mais de là à dire qu'il y avait eu un corps inhumé parce que le précipité était plus ou moins abondant... ?

Je soumis toutes mes objections à M. Rigout.

« Vous avez raison, me répondit-il, il ne suffit pas d'employer le procédé que vous m'indiquez pour être certain de la présence du phosphate de chaux dans une terre en assez grande quantité, pour en conclure la présence d'os dans cette terre.

« Le phosphate de chaux n'est décomposé qu'incomplètement par ébullition avec un alcali carbonaté et en supposant qu'on attaque une suffisante quantité de phosphate par ce procédé, il n'est pas prouvé que l'on ne dissolve pas en même temps une certaine portion de la silice qui se trouve dans la terre, et cette silice sera précipitée par l'ammoniaque dans l'expérience finale.

« Je suppose qu'on sait que, pour précipiter l'acide phosphorique dans une liqueur, il faut employer, après avoir saturé la liqueur par l'ammoniaque, une dissolution claire de sulfate de magnésie, de chlorhydrate d'ammoniaque et d'ammoniaque, et qu'il ne faut point (comme vous le dites) verser dans la liqueur chlorhydrique du sulfate de magnésie et enfin de l'ammoniaque. Il faut encore, une fois le précipité obtenu, s'assurer qu'on a bien affaire à du phosphate ammoniaco-magnésien.

« L'aspect de la terre doit en dire beaucoup plus que l'expérience conduite comme vous l'indiquez. N'est-il donc pas possible de trouver dans cette terre des traces blanches, de petits amas blancs de phosphate de chaux, dont il serait facile de déterminer la nature? Dans le cas contraire, il me semble qu'il serait convenable de faire des expériences comparatives sur la terre où l'on suppose qu'il y ait eu inhumation et sur une autre terre où l'on serait certain qu'il n'y en a pas eu; » *chercher dans des échantillons bien connus les quantités de phosphate! ... et en core!!... »*

Malheureusement, dans la crypte du Moustoir comme à Crubelz et sous les menhirs de Lanvaux, on ne trouve ni traces blanches, ni amas blancs de phosphate de chaux. Il n'a pas été fait d'analyses quantitatives; quant aux analyses comparatives, à qu'elles terres s'adresser? Ne savons-nous pas, à propos de la terre sur laquelle nous avons opéré, que le granit contient du phosphate de chaux, comme l'indique Dufrenoy (*Minéralogie*, 2^e édition, t, II, p. 400), comme M. de Limur m'en a montré de nombreux échantillons pris dans les carrières du Morbihan (1)? Connaissions-nous, surtout, la richesse de ces terres en phosphates aux temps reculés où elles ont été déposées dans ces cryptes, et pouvons-nous leur comparer nos terres actuelles appauvries par la culture? Maintenant que l'on a sous les yeux les éléments de cette discussion importante au point de vue archéologique, je conclus :

Pas plus dans la crypte orientale du Moustoir-Carnac, qu'à Crubelz, qu'au Manéer-h'roëk, que sous les menhirs et les tombelles fouillés en ces derniers temps dans la lande de Lanvaux, on n'a obtenu des résultats assez précis et assez concluants pour qu'on puisse *affirmer* que là était une sépulture.

Arrivé au terme de cette étude, il nous est permis de nous demander si cette

(1) Le Phosphate de chaux à l'état de cristal hexagonal ou annulaire se trouve, dans le Morbihan, dans les carrières de *Kerboulard*, *Plumériaux*, *Port-Louis*, *la ville d'Er*, etc. Dans ce département, les phosphates de plomb et d'alumine sont encore plus nombreux et l'on peut dire que le phosphate de fer se trouve partout dans ces granits.

fouille, qui couronne nos travaux de l'année, a amené des idées nouvelles sur ces monuments dits celtiques de notre pays. Je ne crains pas de répondre affirmativement.

Dans sa réponse à M. de Caumont, la Société polymatique du Morbihan, au mois de décembre 1863, admettait cette proposition : La sépulture par incinération s'est rencontrée plus fréquente que la sépulture par inhumation, dont nous ne connaissons, jusqu'ici, qu'un exemple, Tumiac; cette observation est en désaccord avec celle de M. Alexandre Bertrand, qui avance que les chambres funéraires des tumulus de l'ouest renferment plus souvent des corps ensevelis que des corps incinérés.

M. Rigout a démontré, en faisant l'analyse des ossements trouvés dans la sépulture de Kergonfals qu'une grande portion de la matière organique des os peut disparaître sans qu'on puisse en attribuer l'absence à une calcination antérieure.

Nous avons trouvé, dans la fouille du Mané-Lud, pour un des squelettes, des ossements portant des traces de l'action du feu, mais la matière organique des os n'avait pas été complètement détruite par cet agent, l'autre squelette était bien évidemment *inhumé*.

Au Moustoir, malgré l'aspect cendré, bleuâtre des os, leur mélange intime à des fragments de charbon, ils n'ont pas été soumis à l'action du feu.

Tous ces faits sont suffisamment démontrés par les analyses de M. Rigout.

Les sépultures par inhumation l'emportent donc aujourd'hui, comme le disait M. Alexandre Bertrand.

Un autre fait certain et démontré aujourd'hui, pour le Mané-Lud comme pour le Moustoir, c'est la présence d'ossements d'animaux bien réellement calcinés et incinérés.

Cette cause d'erreur, qu'il faudra maintenant avoir soin d'éviter, est, par ces deux faits, suffisamment signalée.

Docteur Alphonse MAURICET.